



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 juin 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2017**

Table des matières

**Session annuelle de 2017
(30 mai au 8 juin 2017, New York)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2017/9	Session extraordinaire de 2017	2
2017/10	Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur	2
2017/11	Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017	3
2017/12	Évaluation du PNUD	4
2017/13	Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017	5
2017/14	Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017	6
2017/15	Évaluation du FNUAP	8
2017/16	Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS	8
2017/17	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations	9
2017/18	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	10
2017/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017	11



2017/9 Session extraordinaire de 2017

Le Conseil d'administration

Conformément à l'alinéa 3 de la Règle 1 de son Règlement intérieur, *décide* de convoquer une session extraordinaire en novembre 2017 aux fins de l'examen et de l'adoption du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/10 Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen cumulatif de la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017 (document [DP/2017/15](#)) et de ses annexes;

2. *Prend acte* de l'analyse renforcée entreprise par le PNUD pour déterminer la cause de la détérioration des résultats et faire rapport des enseignements tirés ainsi que des mesures prises en vue de combler les lacunes repérées pendant l'application du plan stratégique;

3. *Prend note* de l'analyse supplémentaire figurant en annexe 1 et présentant, par produits, les résultats obtenus jusqu'alors en regard des objectifs finaux de 2017;

4. *Appelle instamment* le PNUD à progresser plus vite et à atteindre les objectifs de 2017 énoncés dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour tous les produits touchant au développement et à l'efficacité institutionnelle;

5. *Prie* le PNUD de tenir compte des enseignements tirés des analyses des résultats pertinentes effectuées conformément au plan stratégique actuel, y compris l'évaluation de l'efficacité institutionnelle du PNUD et l'évaluation du plan stratégique lui-même, dans l'établissement du nouveau plan stratégique, et demande instamment au PNUD de renforcer les indicateurs de produits, de résultats et d'impact en consultation avec les groupes chargés de la mise en œuvre des programmes dans l'organisation;

6. *Prend connaissance* des mesures prises entre les différentes institutions pour harmoniser la méthodologie et le format de l'évaluation et prie le PNUD de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer encore l'uniformisation des rapports;

7. *Prie instamment* le PNUD de continuer d'aligner son architecture de résultats sur les objectifs de développement durables, en coordination avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus en matière d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030;

8. *Demande* au PNUD d'inclure dans ses rapports annuels des renseignements sur les conditions de développement des pays tout en établissant des rapports sur les produits du plan stratégique;

9. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 et les avancées en la matière;

10. *Se déclare préoccupé* que le PNUD n'atteigne pas tous ses objectifs en ce qui concerne les projets axés principalement sur l'égalité des sexes et l'encourage à prendre les mesures correctives qui s'imposent à cet égard;

11. *Note* que l'inclusion de résultats et indicateurs relatifs à l'égalité des sexes dans les actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et de ressources, ainsi que la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, ont servi à faire avancer les travaux du PNUD sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, et prie le PNUD d'incorporer les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'actuelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes dans les prochains plan stratégique et cadre intégré de résultats et de ressources afin de promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

8 juin 2017

2017/11

Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (document [DP/2017/15](#)) et de ses annexes;

2. *Rappelle* sa décision 2015/16, dans laquelle il a souligné que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses travaux, et, à cet égard, encourage le PNUD à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

3. *Se déclare préoccupé* des conséquences négatives de la diminution du financement, en particulier pour les capacités du PNUD en matière d'activités de programme, d'efficacité du développement et de fourniture de services consultatifs techniques aux bureaux de pays;

4. *Souligne* que le PNUD doit continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et prie le PNUD de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel, les arrangements de programmation, les postes budgétaires relatifs aux programmes, les fonctions de contrôle, l'efficacité du développement et la rubrique budgétaire des activités entreprises à des fins spéciales;

5. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD dans l'alignement des coûts grâce à l'application du principe de recouvrement, note que le PNUD devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du programme à respecter les aspects dudit principe approuvés dans sa décision 2013/9;

6. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a prié le PNUD de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de

recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie le PNUD, agissant en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, de poursuivre les consultations avec les États Membres au sujet du principe de recouvrement des coûts et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits en vue d'harmoniser les principes de recouvrement des coûts du PNUD, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, en y apportant des modifications si nécessaire, afin qu'elles puissent être examinées par les Conseils d'administration respectifs à leur session annuelle de 2018 au plus tard;

7. *Rappelle* sa décision 2016/5 et prie le PNUD de tenir compte des enseignements pertinents tirés du budget intégré pour la période 2014-2017, notamment ceux qui concernent la budgétisation axée sur les résultats, dans l'élaboration du budget intégré pour la période 2018-2021;

8. *Prie* le PNUD de donner des précisions sur toutes les sources de financement pertinentes, y compris les ressources ordinaires et, à titre indicatif, les autres ressources, dans l'établissement du prochain budget intégré.

8 juin 2017

2017/12 Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2016 (document DP/2017/20) :

1. *Prend note* du résumé et du rapport annuel complet;
2. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées dans le rapport annuel et dans la réponse apportée par son administration;
3. *Approuve* le budget proposé pour l'année 2017, demande que le budget du Bureau indépendant d'évaluation représente 0,2 % du budget du PNUD, comme prévu dans la politique d'évaluation du PNUD, et approuve le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour l'année 2017;
4. *Prie* le PNUD de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes;

5. *Engage* l'administration du PNUD à collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation afin de poursuivre ses efforts visant à améliorer la qualité et la procédure des évaluations décentralisées et à employer les évaluations comme outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances pour améliorer les futurs programmes;

En ce qui concerne l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD (document DP/2017/21) et la réponse qu'y a apporté l'administration (document DP/2017/22) :

6. *Prend note* de l'évaluation, qui est un effort collaboratif fourni conjointement par le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, de ses conclusions et recommandations et de la réponse de l'administration du PNUD;

7. *Relève* que l'inclusion de résultats et d'indicateurs relatifs à l'efficacité et à l'efficience institutionnelles dans le plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources a été utile pour augmenter l'efficacité et l'efficience institutionnelles et pour tenir le Conseil d'administration informé des progrès effectués à cet égard;

8. *Prie* le PNUD de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation, en tenant compte de ses constatations et conclusions, de prendre en considération les enseignements qui en auront été tirés lors de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2018-2021, et d'inclure des indicateurs de résultats relatifs à l'efficacité et à l'efficience dans le plan et le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021 afin de faire en sorte que les programmes soient surveillés et évalués de manière adéquate, en particulier à l'échelle des pays;

9. *Prie* le PNUD de poursuivre ses efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles : a) en appliquant des théories du changement à l'appui de la planification; en renforçant l'établissement de rapports fondé sur les résultats; en affermissant la gestion de l'apprentissage et des connaissances; en renforçant une culture de perfectionnement; et en améliorant la transparence et le respect du principe de responsabilité à tous les niveaux de l'organisation; et b) en évaluant les effectifs, les infrastructures et les ressources disponibles dans les centres et pôles régionaux, et notamment leur viabilité financière, pour optimiser le modèle opérationnel et la gestion des connaissances entre le siège, les régions et les pays;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique devant être présentée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017 :

10. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à publier à temps l'évaluation du plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD pour la période 2014-2017, afin que l'évaluation soit examinée par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire en septembre 2017, dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique;

11. *Demande* au PNUD de s'appuyer sur les enseignements tirés des actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, sur les constatations, conclusions et recommandations des évaluations pertinentes et sur l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD lors de l'élaboration du plan stratégique et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/13

Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2016;

2. *Relève* que l'examen cumulatif de son cadre stratégique pour la période 2014-2017 confirme que le FENU continue d'obtenir de bons résultats en regard des objectifs fixés;

3. *Constate* néanmoins les retombées négatives qu'a eu le déficit de ressources ordinaires sur la présence du FENU dans les pays, sur son espace d'innovation et sur sa souplesse en matière d'investissement en capital;

4. *Se déclare préoccupé* que les ressources ordinaires demeurent en deçà de l'objectif de 25 millions de dollars par an convenu dans le cadre stratégique et relève avec préoccupation qu'en conséquence, le nombre des pays les moins avancés (PMA) soutenus par le FENU risque de diminuer davantage;

5. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises pour mettre au point, en consultation avec lui, le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021; et se félicite que, dans le cadre de cette procédure, le FENU ait mis au point des scénarios reliant résultats et ressources pour faire la lumière sur les choix qui peuvent guider le modèle d'activité et le plan de financement du FENU à l'avenir;

6. *Engage* les États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer aux ressources ordinaires du FENU afin de garantir qu'il puisse atteindre l'objectif de 25 millions de dollars par an au titre des ressources ordinaires;

7. *Est conscient* du positionnement stratégique du FENU dans l'actuelle situation du financement du développement et de la pertinence toute particulière des modèles d'innovation et des modèles de financement permettant de parcourir « la dernière ligne droite » utilisés par le FENU pour mobiliser des ressources supplémentaires dans les PMA et invite à cette fin le FENU à continuer d'optimiser sa panoplie financière en utilisant au mieux les subventions, les prêts et les garanties.

8 juin 2017

2017/14

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif [documents [DP/FPA/2017/4](#) (Part I, Part I/Add.1 et Part II)], y compris les annexes pertinentes disponibles sur le site Web du FNUAP;

2. *Note avec satisfaction* les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017;

3. *Prie* le FNUAP de prendre en considération les constatations et les conclusions des actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, de s'appuyer sur les enseignements tirés de ce plan et de ce cadre et de les incorporer, ainsi que les constatations, conclusions et recommandations des évaluations pertinentes, et notamment l'évaluation de l'architecture soutenant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, dans le plan stratégique et dans le cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2018-2021 lors de leur élaboration;

4. *Prie* l'administration du FNUAP de l'informer oralement, à sa deuxième session ordinaire de 2017, et de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2018, au sujet de la mise en œuvre des sept recommandations de l'évaluation de l'architecture soutenant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017;

5. *Prend connaissance* des mesures prises entre les différentes institutions pour harmoniser la méthodologie et le format du rapport et prie le FNUAP de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer encore l'uniformisation des rapports;

6. *Prie instamment* le FNUAP de continuer d'inscrire son architecture de résultats dans la droite ligne des objectifs de développement durables, en coordination avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus en matière d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030;

7. *Prie* le FNUAP d'inclure dans ses rapports annuels une analyse et une réflexion plus détaillées sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans chaque domaine de réalisations et sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies;

8. *Engage* le FNUAP à inclure, dans son rapport annuel, une analyse plus détaillée des résultats obtenus avec des ressources ordinaires (de base);

9. *Se dit préoccupé* par les retombées négatives qu'a la diminution des financements sur l'obtention des produits du plan stratégique et, à cet égard, prie le FNUAP de continuer d'examiner des dispositifs d'incitation et des mécanismes visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser un passage à d'autres ressources moins strictement affectées et, en adéquation avec le plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées;

10. *Accueille avec satisfaction* les différentes mesures d'efficacité mises en place par l'administration du FNUAP et appelle instamment ce dernier à faire fond sur ses efforts à cet égard;

En ce qui concerne la mise au point du budget intégré pour la période 2018-2021 :

11. *Souligne* que le FNUAP doit continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et prie le FNUAP de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées;

12. *Prend note* des progrès accomplis par le FNUAP dans l'alignement des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que le FNUAP devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du programme à respecter les aspects du principe de recouvrement qu'il a approuvés dans sa décision 2013/9;

13. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a prié le FNUAP de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie le FNUAP, agissant en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, de poursuivre les consultations avec les États Membres en ce qui concerne le principe de recouvrement et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits qui visent à harmoniser les politiques de recouvrement du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, en y apportant des modifications si nécessaire, afin

que les Conseils d'administration respectifs puissent les examiner à leur session annuelle de 2018 au plus tard.

8 juin 2017

2017/15 Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du présent rapport sur la fonction d'évaluation au FNUAP (DP/FPA/2017/5);
2. *Prend acte* du programme de travail du Bureau de l'évaluation pour l'année 2017 (annexe I);
3. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe que les preuves étayant les évaluations indépendantes soient de haute tenue pour appuyer le nouveau plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
4. *Engage* l'administration du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation afin de poursuivre ses efforts visant à améliorer le taux d'exécution et la portée des évaluations décentralisées et à utiliser les évaluations comme des outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances pour améliorer les futurs programmes;
5. *Prie* le FNUAP de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes;
6. *Charge* le Bureau de l'évaluation de présenter une révision de l'actuel plan d'évaluation quadriennal, en mettant l'accent sur la période restante (2018-2019), et propose d'inclure la période 2020-2021 dans le plan, ce qui harmoniserait ce dernier avec le prochain plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021;
7. *Demande* l'établissement d'un rapport sur l'état de la fonction d'évaluation au FNUAP en 2018.

8 juin 2017

2017/16 Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des contributions que l'UNOPS a apportées en 2016 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, au moyen de services de l'appui à la gestion efficaces et de son expertise technique spécialisée efficace, qui ont élargi la capacité de mise en œuvre du développement durable;
2. *Note* les progrès réalisés dans la promotion des possibilités permettant de faciliter les partenariats pour les investissements ayant une incidence sociale dans les domaines d'intervention de l'UNOPS;

3. *Constate* les efforts déployés pour améliorer l'établissement de rapports sur les contributions de l'UNOPS aux résultats durables des partenaires, notamment le respect des pratiques optimales et des normes établies;

4. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017, mesurés dans le cadre de l'examen à mi-parcours, qui confirment à nouveau la viabilité de son modèle d'activité unique, axé sur la demande, et jettent de solides bases pour que l'UNOPS appuie la réalisation du Programme 2030 par les États Membres;

5. *Salue* le rapport annuel de l'UNOPS sur les recommandations du Corps commun d'inspection et les progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre des recommandations présentant un intérêt pour l'UNOPS.

8 juin 2017

2017/17

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des progrès accomplis en 2016 par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS dans l'action menée pour régler les questions de gestion relatives à l'audit;

2. *Note* les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations de précédents rapports d'audit encore en suspens et préconise de progresser davantage;

3. *Rappelle* sa décision 2016/13, dans laquelle il s'est dit préoccupé des faiblesses récurrentes du PNUD et du FNUAP relatives à la gestion des programmes, aux achats, à la gouvernance et à la gestion financière, note que des difficultés similaires ont été recensées dans les rapports de 2016 et souligne qu'il faut d'urgence s'efforcer davantage de régler ces questions;

4. *Relève avec préoccupation* que la mention « partiellement satisfaisant » figurait en 2016 parmi les opinions sur les cadres de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance du PNUD et du FNUAP et recommande vivement à ces instances de donner suite en priorité aux constatations et aux recommandations concernant leurs cadres de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance respectifs;

En ce qui concerne le PNUD :

5. *Prend note* du rapport sur l'audit interne et les investigations (DP/2017/26);

6. *Prend acte* avec satisfaction du rapport annuel du Comité consultatif chargé de l'audit et de l'évaluation;

7. *Prie* l'administration de continuer de renforcer sa surveillance de l'audit interne et des investigations du PNUD dans tous les domaines, notamment les achats, la gestion des programmes, la gestion financière et la détection de la fraude;

8. *Se dit particulièrement préoccupé* que les déficiences de la gestion des achats soient devenues un thème récurrent des rapports d'audit et attend du PNUD qu'il règle cette situation d'une manière plus approfondie et plus stratégique;

9. *Accueille avec satisfaction* la création par le PNUD d'une équipe spéciale intersectorielle chargée d'augmenter le taux de recouvrement des biens

détournés et d'améliorer davantage le recouvrement de fonds et appelle instamment le PNUD à redoubler d'efforts à cet égard;

10. *Demande* à l'administration de le tenir périodiquement informé du recouvrement de biens, et notamment de l'évolution de la situation à cet égard, à sa session annuelle;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend acte* du rapport sur les activités en matière d'audit interne et d'investigation établi par le Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP (DP/FPA/2017/6), de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2017/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2017/6/Add.2) et de la réponse de l'administration (DP/FPA/2017/CRP.4) relative à ce dernier ainsi qu'au présent rapport;

12. *Exprime* son soutien constant aux fonctions d'audit et d'investigation au FNUAP, ainsi qu'à la mise à leur disposition de ressources suffisantes et appropriées pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat, notamment en attribuant tous les postes du Bureau des services d'audit et d'investigation à du personnel compétent;

13. *Prend note* des préoccupations du Comité consultatif pour les questions d'audit concernant les retards de la procédure d'audit et prie instamment l'administration du FNUAP de faciliter ladite procédure sans tarder;

14. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes;

En ce qui concerne l'UNOPS :

15. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour l'année 2016 et de la réponse de l'administration à cet égard;

16. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur, y compris celles qui remontent à plus de 18 mois;

17. *Prend note* de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13);

18. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour l'année 2016 (conformément à sa décision 2008/37).

8 juin 2017

2017/18

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille* avec satisfaction les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2017/27, DP/FPA/2017/7 et DP/OPS/2017/4);

2. *Prie instamment* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de fournir les ressources voulues à leurs bureaux de la déontologie afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur tâche;

3. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et leurs bureaux de la déontologie respectifs à poursuivre leurs efforts pour que la déontologie demeure une force motrice dans leurs activités;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie pour ce qui est du renforcement de la culture de déontologie au PNUD, notamment en matière de formation, de sensibilisation à la déontologie et de protection contre les représailles;

5. *Prend note*, en outre, de la mise en œuvre avec succès, en 2016, de toutes les recommandations non contraignantes précédentes du Bureau de la déontologie et de l'amélioration générale des réponses aux questions de déontologie selon le dernier sondage général du personnel du PNUD;

En ce qui concerne le FNUAP :

6. *Prend note* des progrès des travaux du Bureau de la déontologie et des recommandations faites par celui-ci à l'administration.

8 juin 2017

2017/19

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2017, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2017 ([DP/2017/L.2](#));

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/13](#));

Approuvé le plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2017;

Adopté la décision 2017/9 portant convocation d'une session extraordinaire en novembre 2017 aux fins de l'examen et de l'adoption du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2017 :

Deuxième session ordinaire : 5-11 septembre 2017

Session extraordinaire : novembre 2017.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2017/10 sur l'examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2017/11 sur l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017.

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour la période 2018 -2021

Entendu des présentations et formulé des observations sur l'avant-projet du plan stratégique (DP/2017/CRP.2) et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

Point 5

Égalité des sexes au PNUD

Pris acte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 (DP/2017/18).

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 : Cameroun (DP/DCP/CMR/3);

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Lesotho et du Libéria, déjà approuvés par l'Administrateur (DP/2017/19);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme du Burundi (DP/2017/19).

Point 8

Évaluation

Adopté la décision 2017/12 sur le rapport annuel sur l'évaluation pour l'année 2016, l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD et la réponse de l'administration.

Point 9

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2017/13 sur le rapport annuel intégré du FENU sur les résultats pour l'année 2016 et le rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017.

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

Adopté la décision 2017/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017.

Point 11

Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2017/15 sur l'évaluation du FNUAP.

Point 12

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018 -2021

Entendu des présentations et formulé des observations sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/CRP.6](#)) et les annexes y relatives.

Point 13

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, le programme du Cameroun ([DP/FPA/CPD/CMR/7](#));

Pris note de la prolongation d'un an du programme du Nicaragua ([DP/FPA/2017/8](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2017/16 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Débat consacré aux questions communes

Point 15

Audit interne et contrôle

Adopté la décision 2017/17 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations.

Point 16

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2017/18 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Organisé par ailleurs les réunions d'information, les consultations informelles et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur les constatations et conclusions préliminaires de l'évaluation du plan stratégique pour la période 2014-2017, des programmes mondial et régionaux du PNUD et la réponse préliminaire de l'administration;

Réunion d'information sur les premières constatations de l'évaluation des résultats du cadre stratégique pour la période 2014-2017 du programme des

Volontaires des Nations Unies, et de l'évaluation du cadre stratégique dudit programme pour la période 2018-2021;

Réunion d'information sur le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021;

Consultation informelle sur le budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021;

FNUAP

Hommage à la mémoire du docteur Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP;

Consultation informelle sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

**Plan de travail provisoire du conseil d'administration du PNUD,
du FNUAP et de l'UNOPS
Deuxième session ordinaire de 2017
(New York, 5-11 septembre 2017)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 5 septembre	10 h 00-13 h 00	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la session annuelle de 2016 Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
		2	Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021
	15 h 00-17 h 30	2	Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (<i>suite</i>)
	17 h 30-18 h 00		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mercredi 6 septembre	10 h 00-13 h 00		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		3	Dialogue structuré sur le financement <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel de la situation financière de 2016, notamment des informations concernant l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour l'année 2017 et au-delà, et présentation de renseignements actualisés sur la stratégie de financement, et notamment sur l'élargissement de la base des donateurs, le financement du secteur privé, les partenariats et l'emploi de modes de financement novateurs
		4	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Projet de budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021
	15 h 00-17 h 30	4	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
		5	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du plan stratégique du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux, et réponse de l'administration
	17 h 30-18 h 00		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Jeudi 7 septembre	10 h 00-13 h 00		Débat consacré au FNUAP
		7	Déclaration de la Directrice exécutive Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021
		8	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021
	15 h 00-17 h 30	9	Dialogue structuré sur le financement <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour l'année 2017 et au-delà
	17 h 30-18 h 00		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Vendredi 8 septembre	10 h 00-13 h 00		Débat consacré à l'UNOPS
		11	Déclaration de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 • Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2019 • Rapport du CCQAB sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2019 • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016
	15 h 00-17 h 45		Débat consacré au FNUAP (suite)
		10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongations de programmes de pays
	17 h 45-18 h 00		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Lundi 11 septembre	10 h 00-13 h 00		Débat consacré au PNUD (suite)
		6	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongations de programmes de pays
	15 h 00-18 h 00		Débat consacré aux questions communes
		12	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		13	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida <ul style="list-style-type: none">• Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
		14	Visites sur le terrain <ul style="list-style-type: none">• Rapport sur la visite conjointe au Népal
		15	Questions diverses <ul style="list-style-type: none">• Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes• Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none">• Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour l'année 2018• Adoption du plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2018
